



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03860

Numéro SIREN : 524 203 312

Nom ou dénomination : AXIOLIS

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2017 sous le numéro de dépôt 6418

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/11/2016 12			Exercice N-1 30/11/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	24 866	21 837	3 029		3 029		
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	35 128	24 769	10 359	9 417	942	10.00	
	Autres immobilisations corporelles	55 788	34 332	21 456	23 860	2 404	10.07	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	3 128		3 128	900	2 228	247.56		
Total II	118 909	80 937	37 972	34 177	3 795	11.10		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 030		11 030		11 030		
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	182 358	7 061	175 297	179 721	4 424	2.46	
	Autres créances	21 301		21 301	9 227	12 075	130.86	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	23 800		23 800	23 800			
	Disponibilités	197 462		197 462	97 771	99 691	101.96	
	Charges constatées d'avance (3)	10 943		10 943	6 497	4 446	68.43	
	Total III	446 894	7 061	439 833	317 016	122 817	38.74	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	565 803	87 998	477 805	351 192	126 613	36.05	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 128

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		30/11/2016	12	30/11/2015	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	5 638	5 638				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	139 814	107 819	31 995	29.68		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	82 388	31 995	50 393	157.50		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	232 840	150 452	82 388	54.76			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	20 079	27 264	7 185	26.35		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	30 361	7 200	23 161	321.69		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		720	720	100.00		
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 214	71 258	21 043	29.53		
	Dettes fiscales et sociales	124 616	89 284	35 332	39.57		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	19 695	5 015	14 681	292.75			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	244 965	200 740	44 225	22.03		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		477 805	351 192	126 613	36.05		

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

244 965 187 939

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/11/2016 12			Exercice N-1 30/11/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	686 364		686 364	507 528	178 836	35.24
Chiffre d'affaires NET	686 364		686 364	507 528	178 836	35.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 000		1 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			17 961	522	17 439	NS
Autres produits			122	95	27	28.62
Total des Produits d'exploitation (I)			705 446	508 145	197 302	38.83
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			290 071	296 387	6 316	2.13
Impôts, taxes et versements assimilés			3 668	2 014	1 654	82.11
Salaires et traitements			217 483	113 295	104 188	91.96
Charges sociales			53 563	29 712	23 851	80.27
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 726	15 044	6 682	44.42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				11 121	11 121	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 445	118	5 326	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			591 955	467 691	124 264	26.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			113 491	40 453	73 037	180.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/11/2016	12	30/11/2015	12
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	222	1	221	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	222	1	221	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 250	2 082	832	39.96
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 250	2 082	832	39.96
2. Résultat financier (V-VI)	1 028	2 081	1 054	50.62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	112 463	38 372	74 091	193.09
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500		500	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	500		500	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	733	489	244	50.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	733	489	244	50.01
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	233	489	256	52.32
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	29 842	5 888	23 954	406.83
Total des produits (I+III+V+VII)	706 169	508 145	198 023	38.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	623 781	476 150	147 631	31.01
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	82 388	31 995	50 393	157.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

4 669

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/12/2015 au 30/11/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 477 805.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 686 363.90 Euros et dégagant un bénéfice de 82 387.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/12/2015 au 30/11/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 057 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	3 057
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	3 057

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

ANNEXE

Exercice du 01/12/2015 au 30/11/2016

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/12/2015 au 30/11/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Matériel	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	7 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 275
Autres créances	3 322
Total	18 597

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 279
Dettes fiscales et sociales	33 089
Autres dettes	15 855
Total	56 251

ANNEXE

Exercice du 01/12/2015 au 30/11/2016

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		10 943
Total		10 943

Le 22/02/2017
ULRICH EMMANUEL GERANT



AXIOLIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 210 avenue de Toulon
13010 MARSEILLE
524 203 312 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept,
Le 31 mai à 9 heures,

Les associés de AXIOLIS, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 10 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Emmanuel ULRICH, propriétaire de 8 500 parts
- Monsieur Yann BRISBARRE, propriétaire de 1 500 parts

Total des parts des associés présents : 10 000 parts sur les 10 000 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel ULRICH, gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2016,
- Le rapport de gestion établie par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Le texte des projets de résolutions,

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2016 et quitus au gérant;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions;
- Ratification de la rémunération de la gérance;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 82 388 euros.

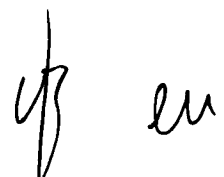
L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 922 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 307 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 82 387.99 euros de la manière suivante :



- A la réserve légale 4 362.00 euros
- Au report à nouveau 78 025.99 euros

Qui s'élève ainsi à 122 843.32 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Exercice clos le 30 novembre 2015 : néant
- Exercice clos le 30 novembre 2014 : néant
- Exercice clos le 30 novembre 2013: néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve pour la période 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, concernant Monsieur Emmanuel ULRICH, gérant :

- La rémunération en qualité de gérant majoritaire s'élevant à 80 000 euros
- Les cotisations sociales obligatoires concernant la gérance et payées par la société s'élevant à 24.693 euros
- Les cotisations sociales facultatives concernant la gérance et payées par la société s'élevant à 441 euros

En outre, le gérant pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

Emmanuel ULRICH
Gérant associé



Yann BRISBARRE
Associé



AXIOLIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 210 avenue de Toulon
13010 MARSEILLE
524 203 312 RCS MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 82 387.99 euros de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| - A la réserve légale | 4 362.00 euros |
| - Au report à nouveau | 78 025.99 euros |

Qui s'élève ainsi à 122 843.32 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Exercice clos le 30 novembre 2015 : néant
- Exercice clos le 30 novembre 2014 : néant
- Exercice clos le 30 novembre 2013: néant

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance
Emmanuel ULRICH

